

Le Parvis sous Surveillance...

Economise ton énergie !
Ne fais pas aujourd'hui ce que tu pourras faire
demain !
Ta retraite, tu ne la verras peut-être jamais !
La retraite est désormais pour les riches qui
n'ont eu pour seul revenu :
« L'exploitation des travailleurs !!! »



Sommaire...

Page 2 : - Edito

Page 3 : - Déjeuner Standing !

Page 4/5 : - La Vitrine Parisienne, une balade
dans Paris de 4 kilomètres à pied...

Page 6 : - Le Comité Technique Paritaire du 10
juin 2010.

Page 7 : - Le droit de grève...

Page 8 : - Chômage: Nouvelle hausse des inscrits
à Pôle Emploi en juin...

Page 9 : - La vitrine Parisienne, musée d'art
moderne de la ville de Paris...

Page 10 : - Le temps de travail des AAS et la
prise en compte des absences pour maladie...

Page 11 : - Retraite en danger !!!

Page 12 : - Coin détente...

Edito... *Le mot du Secrétaire Général...*

Cher(e)s syndiqué(e)s,

Cette rentrée sociale s'est déroulée sur le pavé parisien avec les mouvements sociaux du 7 septembre et du 23 septembre...

Effectivement lors de ces mouvements, nous avons tous pu constater que la population s'oppose massivement au projet gouvernemental...

Après le succès historique des mobilisations de ces deux journées et notamment chez les agents des services publics territoriaux, le gouvernement continue de refuser d'entendre les aspirations et la colère du monde du travail, des retraités ainsi que de la jeunesse...

Alors que le débat parlementaire se prolongera au moins jusqu'au 20 octobre, nous pouvons, en amplifiant le rapport de force, mettre en échec le projet rétrograde de ce gouvernement et du MEDEF !!!

Dans le cadre de l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle du 24 septembre, la Fédération CGT des Services publics appelle les agents territoriaux à participer massivement aux manifestations et rassemblements unitaires qui auront lieu dans les jours et semaines qui viennent.

C'est ainsi pour nous, CGT-ASPS le moment de revendiquer :

- Pour tous, privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75% du salaire pour une carrière complète, avec une meilleure prise en compte de la pénibilité et aucune pension inférieure à 1600 euros.
- Un financement mettant fortement à contribution les profits des entreprises et des hauts revenus.
- Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice, permettant le rattrapage des pertes subies depuis des années.
- Un plan de titularisation et une limitation stricte du recours au non-titulariat.
- L'arrêt de la casse méthodique de la Fonction publique et la mise en œuvre des moyens financiers permettant de répondre aux besoins de la population, ce qui implique l'arrêt de toute politique de gel et le retrait du projet de réforme des collectivités.

C'est ainsi avec plaisir que nous vous proposons le 3^{ème} numéro de votre journal qui, je l'espère, vous apportera des informations qui vous seront utiles.

Bonne lecture.

Seuls vous êtes fort...
Ensemble nous sommes invincibles !!!

Paris, le 17/10/2010.
PG

Organigramme CGT-ASPS.

Postes	Elus
Secrétaire Général Tel : 06 29 22 80 78	GARAULT Patrick Email : p.garault@orange.fr Patrick.garault@paris.fr
Trésorier Tel : 06 50 31 19 47 Tel : 06 76 44 02 31 (juin 2010)	LAMAIRE Thierry Email : indy91390@gmail.com
Organisation Tel : 06 86 82 18 53 (communication) Tel : 06 59 38 18 51 (SMS et courriel)	HAMELIN Jean-Claude Email : jeancclaude.hamelin@gmail.com
Adjoint Organisation Tel : 06 34 55 87 29	KOUASSI Jean-Claude Email : bathele@hotmail.fr
Propagande-Presse-Communication Tel : 06 61 04 01 38	GARAULT Davy Email : davy.propa@laposte.net
Adjoint Propagande-Presse-Communication Tel : 06 50 31 19 47 Tel : 06 76 44 02 31 (juin 2010)	LAMAIRE Thierry Email : indy91390@gmail.com
Collecteur Tel : 06 71 89 44 92	RAKA Benjamin Email : benjaminraka@yahoo.fr
Adjoint Collecteur Tel : 06 24 30 58 43	COURJOL Marie-Laure Email : mladele@yahoo.fr
Education Tel : 06 71 89 44 92	RAKA Benjamin Email : benjaminraka@yahoo.fr
Adjoint Education Tel : 06 72 03 38 41	JACQUEMIN Eric Email : eric.jacquemin@gmail.com eric.jacquemin@paris.fr
Juridique Tel : 06 86 82 18 53 (communication) Tel : 06 59 38 18 51 (SMS et courriel)	HAMELIN Jean-Claude Email : jeancclaude.hamelin@gmail.com
Adjoint Juridique Tel : 06 85 99 67 56	CISSE Seydou Email : cissesey@orange.fr
DEVE Parcs et Jardins Tel : 06 86 82 18 53 (communication) Tel : 06 59 38 18 51 (SMS et courriel)	HAMELIN Jean-Claude Email : jeancclaude.hamelin@gmail.com
DDEES Tel : 06 72 03 38 41	JACQUEMIN Eric Email : eric.jacquemin@gmail.com eric.jacquemin@paris.fr

« Le Parvis sous Surveillance »

Directeur de publication : GARAULT Patrick.
Responsable de la rédaction : GARAULT Davy.

Edité par l'Union Syndicale CGT des Fonctionnaires et des Salariés des Services Publics Territoriaux de Paris, actifs et retraités.
3, rue du Château d'eau – 75010 Paris –

Création du journal : Janvier 2010. Dépôt légal : Avril 2010.

N° C.P.P.A.P. : 0315S08321

DEJEUNER STANDING !

Monsieur le Maire de Paris, nous vous invitons à partager le déjeuner avec les agents d'accueil et de surveillance dans leurs locaux !!!

Sous une pluie de floconnage avec l'hygrométrie assurée par la sécurité du chauffe-eau électrique à l'arrière du micro-onde !



Monsieur le Maire de Paris, nous réchaufferons notre pitance et ensuite nous partagerons un petit café afin de nous remonter le moral !!!



Bien évidemment, Monsieur le Maire de Paris, cela n'a rien de comparable avec la cantine de l'Elysée !!!!

Les deux tiers des agents n'ont donc pas la possibilité de se restaurer le midi:

- Soit, ils sont trop éloignés d'un restaurant administratif.

- Soit ils travaillent en horaires décalés et les weekends pour le maintien du Service Public.

Cette situation inadmissible rompt l'égalité de traitement entre les agents. Pour les agents qui ont la possibilité de se restaurer, le prix du repas ne cesse d'augmenter et la quantité servie diminue. Ce qui est malheureusement inversement proportionnelle à nos salaires !

La CGT revendique

- Des chèques déjeuners pour ceux qui n'ont pas la possibilité de se restaurer.
- Un repas équilibré servi quotidiennement.
- Un repas social aux environs de 3,50 euros restant à la charge de l'agent servi jusqu'à l'heure de fermeture de la cantine.

La première collectivité territoriale de France doit permettre à tous ses agents de se restaurer quotidiennement, à un tarif raisonnable !

Il en va de la santé des agents !

Infos AGOSPAP...

-AQUABOULEVARD DE PARIS-

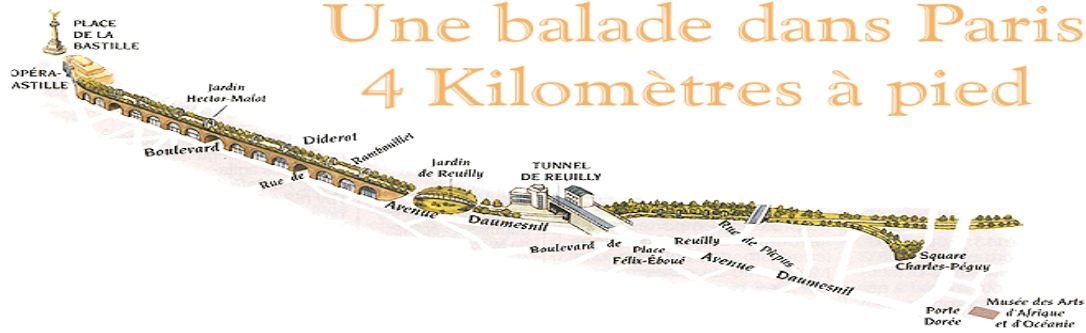
Billets subventionnés par l'Agospap

Adulte : 12 euros au lieu de 25 euros.

Junior : 5 euros au lieu de 10 euros.

Offre limitée à 5 billets subventionnés maximum par ouvrant droit par an, dans la limite des stocks et de la subvention disponible.

LA VITRINE PARISIENNE



Adieu la ville, bonjour Paris promenade, Paris balade suspendue.

Si Napoléon III, au début du second Empire, n'avait octroyé 17 kilomètres de voie Ferrée à la Compagnie de Strasbourg, les Parisiens d'aujourd'hui ne bénéficieraient pas d'une sente aérienne. Désaffecté en 1969, après un siècle de trafic, et cédé en 1986 à la municipalité, le "Chemin de Vincennes" accueille, dans sa partie intra-muros, la Promenade plantée.

Chemin lumineux du XII^e arrondissement qu'elle parcourt d'ouest en est sur 4,5 Kilomètres, elle débute presque sur un air d'opéra, avenue Daumesnil. Longiligne, s'enveloppant de jardins contigus, elle prend son envol à 9.18 mètres de haut sur l'ancien viaduc de Paris, rebaptisé viaduc des Arts. Entre les tilleuls et les cerisiers, les pergolas et les treilles les fleuries, le promeneur complice, à l'abri de l'agitation urbaine, devine un décor d'arrière-cours et de toitures hérissées d'antennes de télé. Serrée, touffue, la végétation y détend son territoire puis, soudainement claire et légère, laisse apparaître, en contrebas, les terrasses superposées du jardin Hector-Malot, réalisé par l'architecte-paysagiste Christo-Foroux en 1995. S'élançant vers l'azur, vingt-quatre érables, dont les feuilles virent au pourpre à l'automne, ombragent la terrasse supérieure au pavage de briques rouges. Des canaux et des fontaines s'entrecroisent et leurs eaux resurgissent à l'étage intérieur, au milieu de trois jardinets. Paris nature cultivée.

De retour sur le perchoir vert, un pont au patelage naturel orné d'arbustes ou jardinières enjambe le boulevard Diderot à Paris, et la Promenade s'élargit alors, faisant place à un bassin miroir, entouré de lavande. Sur la gauche du viaduc s'étend un Paris populaire, alternants bâtiments vétustes, terrains vagues avec tags et constructions récentes, qui rentrent dans le cadre de la réhabilitation de ces quartiers. Tandis que le côté droit est plus chic et Haussmannien. Le commissariat de police, à l'angle de la rue de Rambouillet et de l'avenue Daumesnil, est décoré de douze sculptures identiques masculines et sensuelles. Par association de pensées, faut-il y voir une volonté de changer

l'image de nos «tuniques bleues»? Egarement sûrement, surchauffe de l'esprit, policier, sensualité... Quelle idée ! Interrogés, les gardiens de la paix ignorent de qui est ce bel éphèbe, on ne parle pas statuaire pendant le service.

Heureusement l'honneur est sauf, l'un d'eux suppose qu'il s'agit d'une reproduction d'un des esclaves de Michel-Ange. Il a raison. A la jonction du viaduc et de l'ancien remblai Rambouillet-Montgallet, un centre du même nom, voué aux métiers d'art et à la maison, a été élevé par Mitrofanoff en 1994. Son toit supporte la dernière portion aérienne de la promenade. Cette séquence est marquée, à chacune de ses extrémités, par deux immeubles dont la façade de l'un reproduit la courbe du viaduc.

De retour sur la terre ferme après 1,4 kilomètre de voie piétonne surélevée, la balade dégringole dans le jardin de Reuilly, situé à l'emplacement de l'ancienne zone de Triage et de fret, sur la plateforme SNCF. Un immense cadran solaire horizontal, représentant un papillon ou une étoile tombée du ciel, donne le ton au passant, par ses devises: "Le temps passe, passe le bien" et "Le soleil luit pour tous". A la belle époque, le soleil y brille bien pour tous, allongés, somnolant sur l'herbe douce de la pelouse centrale tandis que certains se promènent dans les jardins thématiques : jardin d'euphorbes et de sedums, jardin aquatique, jardin de fougères et de bambous. D'autres restent à l'ombre des aulnes ou des pommiers à fleurs, sur les belvédères, admirant les statues ornementales, nus féminins de Naoum Aranson ou de Raymond Delamarre. Agrémenté d'une grotte, d'un escalier d'eau et d'aires de jeux où les structures à grimper se déclinent sur le thème ferroviaire, cet espace respire la vie. Des enfants courent, les jardiniers surveillent amoureusement la floraison des rosiers grimpants et, suspicieusement, de vieux Parisiens se racontent les histoires du quartier. Lun d'eux vole parfois une rose et, timidement, attend sa belle du jour. L'espoir n'a pas d'âge.

Qui sait, dit-il, le cœur immense, les jeunes filles comprennent peut-être le langage des fleurs...

En empruntant la passerelle à Paris au-dessus du



gazon (coccinelles et papillons), la Promenade continue, plantée, au niveau de la rue, avec le mail de l'allée Vivaldi. Sur la droite, un nouveau jardin aux espèces d'arbres communes a été créé devant l'ancienne gare de Reuilly. Attention piétons, c'est ici que débute la piste cyclable. Au bout du mail, le tunnel de Reuilly, aux rochers et aux eaux ruisselantes, débouche à 7 mètres en contrebas du niveau du terrain naturel. A la sortie, on peut s'étonner dans un labyrinthe de charmilles. Ici les bruits de la ville sont étouffés, une odeur d'humus parfume l'air et des piailllements d'oiseaux caressent l'oreille. Les sous-bois reprennent leur droit. Paris sauvage.

Rompant la monotonie, le parcours serpente au milieu d'une végétation spontanée et de plantes tapissantes, chargées de retenir la terre des talus à l'époque du rail.

Au détour du chemin, la sculpture musicale forgée par Zuber cliquette au vent et le sentier s'étire jusqu'au square Charles-Péguy, appelé ainsi en hommage au poète parti, le cœur gros, de la gare de Bel-Air, au front d'où il ne revint jamais. Presque au terme des 4,5 kilomètres, le chemin végétal, encadré de lauriers et de prunus, s'encaisse de nouveau aux abords de la Petite Ceinture. Passant sous le boulevard Soult, il s'écoule, jusqu'à la frontière de Paris. Son prolongement, par-delà le périphérique, jusqu'au lac Daumesnil dans le bois de Vincennes, est un projet inachevé.

Ce parcours bucolique, oeuvre de l'architecte Mathieux et du paysagiste Vergely, est une invitation à découvrir une autre manière d'être en ville, en l'oubliant. Depuis la coulée verte, d'en haut ou d'en bas, la présence urbaine est réduite, Paris semble lointain, et la sensation d'être ailleurs s'insinue. La cité s'évanouit, le temps d'un battement de paupières, elle réapparaît... différente.

Différente parce que la Promenade plantée est aussi une vaste conception d'ensemble : amélioration des abords souvent vétustes, rééquilibrage de l'Est parisien, remise en valeur du viaduc et animation des voûtes.

La restauration du viaduc à Paris, confiée par la SEMAEST à Patrick Berger, a débuté en 1992. Composé de soixante-douze arches en briques rose orangé jointées de pierre meulière, il est couronné de mâchicoulis dans le style gothique du château de Vincennes. Aujourd'hui, soixante voûtes rénovées accueillent des artisans d'art et des créateurs

contemporains. Lors de la fondation de l'abbaye Saint Antoine, en 1198, des ébénistes s'installèrent dans le quartier. Depuis, le XI^e arrondissement a une longue histoire liée au domaine de l'artisanat. Afin d'aider ces métiers d'art, symboles de la culture française, de tradition et d'innovation, et de conserver son âme au quartier, le viaduc est devenu la vitrine de ces savoir-faire. Orfèvres, dinandiers, doreurs et sculpteurs brodeurs, modistes, luthiers et facteurs de trompes y travaillent dans le calme de leur atelier. C'est une autre promenade que propose le Geste d'art - l'ensemble des artisans du viaduc - l'entrebâillant ainsi la porte sur une facette de la capitale qui sent bon la pierre, le cuir, la sciure et la sueur sur l'ouvrage épanché...



DEVANT CETTE VITRINE PARISIENNE, IL EST A DEPLORER QUE LA VILLE DE PARIS EST SCIEMENT CHOISI DE NE PAS RENOVER L'ECLAIRAGE CONCERNANT LE TRONCON « LE VIADUC DES ARTS » CAR CETTE SITUATION PROVOQUE UNE VERITABLE INSECURITE POUR LE PERSONNEL D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE, AINSI QUE POUR LE PUBLIC A LA TOMBEE DE LA NUIT ... QUANT DELANOE PARLE D'ECONOMIE BUDGETAIRE AU DETRIMENT DE LA SECURITE ... À MEDITER !

INFOS AGOSPAP...

-CITE DE LA MUSIQUE « MUSEE »-

Tarif subventionné par l'Agospap.

Billet musée : 5 euros au lieu de 8 euros.

-CITE DES ENFANTS-

Billets subventionnés par l'Agospap.

Cité des enfants 5-12 ans : 3 euros au lieu de 6 euros.

Le comité Technique Paritaire (CTP) du 10 juin.

Lors de cette instance 6 points ont été abordés par l'administration et les organisations syndicales :

1) Approbation du PV des séances du 7 décembre 2009, 22 janvier et 17 février 2010 :

Ce CTP abordait le Bilan ARTT. Il s'était soldé par le départ de toutes les organisations syndicales suite à la non-réponse de la direction ainsi que son opposition à donner les effectifs par brigades et ateliers. Les votes pour l'approbation du PV : Administration, CFDT, CFTC, UCP, UNSA. Abstention : CGT, SUPAP.

2) Avis sur la nouvelle organisation de la fonction achat :

Nous avons réaffirmé notre désaccord sur la création de la direction des achats, comme nous l'avions fait en CTP central, ainsi, confirmé par le rejet de cette nouvelle organisation, qui se traduit par le transfert de 20 postes budgétaires de la DEVE vers cette nouvelle Direction. Les votes pour : Administration. Contre : CGT, CFDT, SUPAP, UCP, UNSA. Abstention : CFTC.

3) Avis sur le changement de nom du Service Animation et Communication (SAC) :

La proposition de l'Administration pour la nouvelle dénomination de ce service est le « SCEV » (Service Communication Evénement). Les votes pour : Administration, CFDT, CFTC, UCP, UNSA. Contre : CGT. Abstention : SUPAP.

4) Avis sur la fusion de la Division du Plan Végétal et de la Division Urbanisme et Paysage et Aménagement :

Selon l'administration cela vise à renforcer leur synergie tout en conservant l'effectif actuel. Pour nous cela reste une façon d'accentuer la polyvalence des agents et une diminution de l'effectif à moyen terme. Les votes pour : Administration, CFDT, CFTC, UCP. Contre : CGT. Abstention : SUPAP, UNSA.

5) Communication sur le handicap et la reconversion professionnelle à la DEVE :

Ce dossier faisait état du bilan de la situation de l'accueil d'agents en position de handicap et de ceux en reconversion professionnelle à la DEVE sur la période 2004-2009. Nous avons souligné le caractère inadmissible concernant l'octroi des primes de jours fériés. En effet, les agents arrivant dans le service des agents d'accueil et de surveillance ne pouvaient pas percevoir cette prime, bien que certains aient travaillé. De plus leur prime IAT 3 leur était retirée puisqu'ils ne faisaient plus les tâches correspondant à leur

corps de métier. En outre, ils ne bénéficiaient pas non plus des primes accordées pour les agents d'accueil et de surveillance puisqu'ils n'étaient pas intégrés dans ce corps de métier. Suite à cette inégalité de traitement entre agents effectuant les mêmes tâches, nous sommes intervenus pour qu'une régularisation de cette situation soit effective le plus rapidement possible. L'administration nous a bien entendu et a déjà versée sous une autre forme la prime de jours fériés.

Nous avons aussi demandé le recensement et l'aménagement de postes adaptables pour certaines inaptitudes. Sur ce point, l'Administration nous a répondu par la négative. Sur l'ensemble de la DEVE le taux d'emploi de personnes en situation de handicap était de 10,4 % des effectifs en 2009, bien au dessus du seuil minimum légal qui est de 6 %.

6) Communication sur le dépassement du contingent d'heures supplémentaires :

Le dernier point présenté portait sur le contingent d'heures supplémentaires lié à l'astreinte neige de janvier 2010. En effet, suite aux intempéries de cet hiver, les agents d'astreintes ont dépassé, sur décision du chef de service, le contingent mensuel des 25 heures supplémentaires. Cette situation, suite à des circonstances exceptionnelles, a pu faire l'objet d'une régularisation.

D'autre part, après le premier point, une déclaration liminaire, de la CGT, a été faite pour soutenir le mouvement de protestation des animateurs de prévention, inquiets pour leur avenir et qui désireraient avoir une vraie reconnaissance de la filière prévention, un déroulement de carrière propre à cette dernière, etc.

Les dossiers, PV sont disponibles au bureau du syndicat, pour de plus amples informations.

Le prochain Comité Technique Paritaire devait se tenir le jeudi 14 octobre 2010, mais il a été repoussé.

INFOS AGOSPAP...

-CITE DES SCIENCES-

Billets subventionnés par l'Agospap.
Billet Explora : 6 euros au lieu de 10 euros.

Un voyage au cœur des sciences !!!

Le droit de grève...

Définition :

La grève est l'interruption collective et concertée du travail en vue d'appuyer une ou plusieurs revendications professionnelles intéressant la défense ou l'amélioration de la situation juridique des agents (conditions de travail, rémunération...)

Conditions :

- Dépôt d'un préavis de jours francs auprès de l'autorité compétente.
- Le préavis doit indiquer les motifs, le lieu et la date (heure de début de la grève et sa durée).
- Le préavis ne peut émaner que des organisations syndicales représentatives. Il est à noter qu'au cas où un préavis national de grève a été déposé par une organisation syndicale même si la structure syndicale parisienne correspondante ne suit pas le mot d'ordre de grève, l'agent gréviste est en position régulière.

Information :

- Le bureau du statut informe les services de personnel des directions des préavis de grève par note de service et au besoin par un flash-spécial envoyé en télécopie.
- Ce n'est pas une obligation pour l'agent d'informer son supérieur hiérarchique de son intention de faire grève.

Conséquences :

La grève a pour conséquence une retenue sur traitement, (absence de service fait).

- Retenue pour heure d'absence : 1/210^{ème}.
- Retenue pour 1 quart de journée d'absence : 1/120^{ème} (soit environ 1h45).
- Retenue pour une demi-journée d'absence : 1/60^{ème}.
- Retenue pour $\frac{3}{4}$ de journée d'absence : 1/40^{ème} (soit environ 5h45).
- Retenue pour une journée : 1/30^{ème}.

Le bureau du statut de la DRH doit pouvoir donner aux autorités municipales en début de matinée, une estimation du taux de grévistes sur l'ensemble des services de la ville de Paris.

Un agent absent pour grève n'acquiert pas de JRTT.

Les retenues pour grève ne peuvent concerner des jours de repos.

Grèves illégales :

Sont illégales et sont susceptibles de faire l'objet de sanctions disciplinaires :

- La grève surprise (sans préavis).
- La grève tournante (tour à tour chaque catégorie de personnel dans chaque secteur d'un service).
- La grève sur le tas (occupation des locaux).
- La grève n'émanant pas d'une organisation syndicale représentative.

Historique...

- 14 juin 1791: Instauration du délit de coalition par la loi Le Chapelier.
- 25 mai 1864: Abrogation du délit de coalition et instauration du droit de grève par la loi Ollivier, que suivra la loi Waldeck-Rousseau autorisant les syndicats en France (1884). Emile Ollivier et Pierre Waldeck-Rousseau étaient considérés comme des libéraux sous la IIIème République.
- 27 octobre 1946: Le droit de grève est pleinement reconnu dans la constitution (« Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent », art. 7 du préambule).
- 3 janvier 1975: Art 8 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Chômage: nouvelle hausse des inscrits à Pôle Emploi en juin....



Le nombre d'inscrits à Pôle emploi, notamment âgés de 50 ans et plus, a encore augmenté en mai, selon des chiffres publiés jeudi, alors que les périodes de chômage restent pénalisantes dans le calcul de la retraite.

Fin mai, selon le ministère de l'Emploi, 2,699 millions de personnes étaient inscrites en catégorie A en métropole, davantage qu'en avril (+0,8% ou +22.600) et qu'en mai 2009 (+7,1%). C'est la plus forte hausse mensuelle depuis le début de l'année dans cette catégorie qui englobe les chômeurs cherchant tout type de contrat de travail et n'ayant pas travaillé dans le mois.

L'autre indicateur, la courbe des catégories A, B, C qui regroupe les demandeurs d'emploi ayant une activité réduite mais qui doivent faire des actes positifs de recherche d'emploi pour ne pas être radiés, a aussi progressé (+0,4% en un mois).

Dans cet ensemble, Pôle emploi a recensé 3,942 millions d'inscrits en métropole (+9,4% sur un an) et 4,182 millions avec les départements d'outre-mer.

"Les effets sur l'emploi de la crise n'ont pas disparu même si depuis 2009, le marché du travail s'est stabilisé", a commenté la ministre de l'économie et de l'emploi Christine Lagarde.

Près d'un salarié sur trois poussant la porte de Pôle emploi (28,6% en mai) est un ex-CDD ou intérimaire, des catégories particulièrement exposées à un relevé de carrière en pointillé au moment de la retraite. Actuellement, les salariés peuvent valider pour la retraite tous les trimestres de chômage indemnisé.

Le chômage non indemnisé en revanche, qui touche les précaires mais aussi les personnes en fin de droits, les jeunes entrant dans la vie active, ou une partie des femmes qui s'arrêtent de travailler pour être au foyer, ne compte pas pour la retraite complémentaire.

Et pour la retraite de base, le chômage non indemnisé est pris en considération dans la limite d'un an, en règle générale, une durée que le gouvernement propose de porter à un an et demi dans son projet de réforme.

La moitié des demandeurs d'emploi n'est pas indemnisée par l'assurance-chômage.

En mai, le nombre de demandeurs d'emplois âgés de 50 ans ou plus a augmenté davantage que les autres (+1,3% en catégorie A et +1,4% en A, B, C), au moment où le gouvernement veut faire travailler les Français jusqu'à 62 ans voire 67 ans pour avoir une retraite à taux plein.

"L'emploi des seniors va bénéficier des 33.000 accords d'entreprise et plans d'actions en faveur de l'emploi des salariés âgés qui ont déjà été déposés au 1er juin", a réagi Mme Lagarde.

Le projet de réforme des retraites prévoit aussi, en dépit des difficultés budgétaires de l'Etat, d'instaurer une nouvelle aide publique ciblée, qui sera versée aux employeurs recrutant des chômeurs âgés de 55 ans ou plus, l'entreprise payant zéro cotisation patronale pendant un an.

Près d'un demi-million de salariés de 50 ans ou plus sont actuellement au chômage, selon l'Insee.

Ils sont davantage que les autres exposés au chômage de longue durée.

Globalement, le chômage de longue durée progresse, tout comme l'ancienneté moyenne d'inscription sur les listes toute tranche d'âge confondue.

Plus d'un demandeur d'emploi sur trois (1,4 million en métropole et plus 1,5 avec les DOM) pointent depuis un an ou plus, soit environ 30% de plus qu'en 2009.

Au total, Pôle emploi, doit traiter plus de 4,5 millions d'inscrits.

La faible reprise de l'activité sera insuffisante à faire baisser le chômage avant 2011, selon les prévisionnistes.

En conclusion : Les bureaucrates qui n'usent que le font de leurs culottes pourront travailler jusqu'à 80 ans et continuer à fermer les portes aux jeunes et chômeurs actuels !!!

« Imaginez que les pauvres deviennent riches !!!!!

Ce serait une catastrophe financière !!!!!»

JCH

LA VITRINE PARISIENNE.....

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris - 11, avenue du Président Wilson 75116 Paris



Dans le Paris de l'entre-deux-guerres, la scène artistique contemporaine devait se contenter d'institutions muséales héritées du 19^e siècle: ainsi le Musée du Luxembourg, le 1^{er} musée d'art moderne est créé en 1818 par Louis XVIII qui y montre la production des artistes vivants. Il est installé depuis 1886 dans l'Orangerie du Luxembourg.

Le 16 janvier 1933, un décret décidait que l'Exposition aurait lieu en 1937 et en définissait les sections : arts décoratifs et industriels, coopération intellectuelle, vie ouvrière et paysanne.

L'État abandonnait le terrain de l'ancienne manufacture des tapis de la Savonnerie, dévolu depuis 1836 à la Manutention militaire, situé entre l'avenue du Président-Wilson et le quai de Tokyo, pour y construire deux musées d'une superficie et d'un cubage égaux.

Malgré le climat social, le calendrier des travaux fut à peu près respecté, et le palais de Tokyo put être inauguré par le président Lebrun le 24 mai 1937.

L'exposition de 1937 s'acheva le 25 novembre sur un franc succès, malgré un important déficit financier : 44 nations y avaient participé et plus de 31 millions de visiteurs l'avaient parcourue.

Cependant, entre fin 1942 et l'été 1943, la totalité des sous-sols des deux musées fut occupée par les autorités allemandes.

Le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris édifié à l'occasion de l'Exposition Internationale de 1937, occupe la moitié EST du Palais de Tokyo. Il a été inauguré officiellement en 1961.

Le côté sombre de la vitrine :

Des travaux rendus indispensables :

En 1998, la Préfecture de Police émet un avis défavorable à l'exploitation du musée et demande une série de travaux indispensables pour l'amélioration des conditions générales de sécurité du musée.

En 2002, des travaux de désamiantage ont été réalisés.

Un rapport de 2007 met gravement en cause la surveillance et la sécurité dans les musées de la Ville de Paris dont le système de sécurité incendie obsolète.

L'alarme n'a pas fonctionné parce que ça faisait des mois qu'il manquait une pièce!

Le Musée d'art moderne (MAM) de la Ville de Paris, fermé depuis le vol spectaculaire de cinq de ses toiles dans la nuit du 19 au 20 mai, a réouvert ses portes le 10 juin 2010.

Des travaux ont été réalisés afin de commencer à remédier aux problèmes de sécurité.

La Mairie a octroyé au musée une somme de 10 millions d'euros.

La mairie assure que des travaux importants ont été réalisés récemment et que les systèmes de vidéosurveillance ont été changés "dans la quasi totalité" de ses 11 musées.

Le personnel de la surveillance serait-il resté à l'abandon ???

Quand est-il de l'insuffisance des effectifs ???

Moins de 50% de l'effectif ont reçu une formation « SSIAP » (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux personnes).

Le temps de travail des AAS et la prise en compte des absences pour maladie..

Par note du 1^{er} juin 2005, Mme Nicole POIX, Directrice, à l'époque, des Parcs, Jardins et Espaces Verts, faisait éditer une note à l'attention des chefs des services d'exploitation des Jardins, de l'Arbre et des Cimetières. Cette note précisait le temps de travail des AAS selon les modalités d'organisation des diverses catégories de personnel, en rapport avec l'application de la délibération des 17 et 18 décembre 2001. les AAS travaillant au sein des brigades de surveillance avaient donc une obligation horaire de travail réglementaire de 33 heures par semaine, soit 35 heures moins 2 heures par semaines correspondant au niveau 4 de contrepartie des sujétions particulières établi par le protocole d'accord-cadre du 15 juillet.

Pour les cimetières tous les AAS travaillent sur 5 jours travaillés et 2 jours non travaillés. Dans les jardins et les bois, ils ont le choix entre 5 jours travaillés, 2 jours non travaillés ou 4 jours travaillés et 3 jours non travaillés.

Les agents ayant choisi la semaine de 5 jours travaillent 37 heures par semaine, soit 7 h 24 par jour et acquièrent des droits à JRTT, dans la limite de 25 JRTT par an. Pour les agents qui ont choisi la semaine de 4 jours ; ils doivent travailler 33 heures par semaine, soit 8 h 15 par jour et ne peuvent pas acquérir de JRTT.

Dans la semaine de 4 jours, le jour non travaillé (point 0) est un jour de récupération, qui compense le surcroît de temps de travail effectué pendant les 4 jours travaillés. Chaque jour travaillé, l'agent acquiert un droit à récupération de 1 h 39 (soit 8 h 15 – 6 h 36). A la fin de la semaine, l'agent qui a été présent pendant les 4 jours, est donc créancier d'un temps de travail de 1 h 39 x 4, soit 6 h 36 ce qui lui donne droit à une journée entière de récupération, intégrée dans le cycle de travail. Les 6 h 36 correspondent à 33 h par semaine réparties sur 5 jours (33 h divisés par 5 jours = 6 h 36). Néanmoins, les agents ne travaillant que sur 4 jours, doivent travailler plus longtemps (8 h 15). La règle générale des absences pour maladie, s'appliquant à l'ensemble des personnels de la Ville de Paris est que les agents absents pour maladie n'acquièrent pas de droit à JRTT ou à récupération durant leur période d'absence.

En conséquence, pour les AAS, la journée d'absence pour maladie a une valeur correspondant au temps dû journalier, soit 6 h 36 et ceci quel que soit le cycle de travail (33 h ou 37 h). Il en résulte, pour les agents ayant choisi la semaine de 4 jours, qu'en cas d'absence pour maladie, n'ayant pas généré les 1 h 39 par jour pour bénéficier d'un 3^{ème} jour non travaillé dans la semaine, ces agents doivent rattraper cette différence si ils ont été en point 0 durant cette même semaine. Il convient, alors, de supprimer un jour de récupération (point 0) chaque fois que le solde débiteur atteint 8 H 15 (heures travaillées par jour pour les AAS aux 33 heures).

Suite à des problèmes survenus dans certaines brigades de surveillance, notre ancienne Directrice, Mme Nicole POIX, avait du rappeler et préciser les règles régissant la prise en compte des absences pour maladie des AAS, par le biais d'une nouvelle note datée du 25 juin 2005. Cette note stipulait que lorsqu'en raison de sa maladie, un agent n'a pas pu bénéficier du jour zéro initialement prévu dans son planning prévisionnel, aucun rattrapage n'est nécessaire, et que seul un rattrapage du temps dû doit être effectué dans le cas où l'agent a effectivement bénéficié d'un jour zéro alors qu'il n'a pas travaillé 4 jours. Une

annexe avait été jointe à cette note, présentant des exemples chiffrés.

Quand est-il à ce jour ? Le 22 avril 2010, une note de l'actuel Directrice Adjointe des Espaces Verts et de l'Environnement, à l'attention des chefs de services et des chefs de divisions et conservations, laisse place à une ambiguïté sur l'application des notes de juin 2005. En effet après avoir rappelé les règles de l'organisation du temps de travail des AAS, notamment celles qui ont trait à la valorisation des absences, cette note précise que : *« si l'agent est malade une semaine entière, le jour 0 est « écrasé », faute d'avoir été créé. S'il est absent 2 jours, seul un demi jour 0 est créé. Dans le cas où ce jour est maintenu, il y a alors pour l'agent un « trop perçu » de temps. De ce fait, un rattrapage du temps dû doit être effectué. Cette régularisation doit se faire régulièrement, par exemple mensuellement et uniquement sur les jours 0 et en aucun cas sur d'autres types de congés... »*.

Pour notre organisation syndicale, cette note va à l'encontre de la note datée du 1^{er} juin 2005 qui précisait : *« A cette fin, il convient de supprimer un jour de récupération (« jour zéro ») chaque fois que le solde débiteur atteint 8 H 15. »*

Nous sommes contre ce changement d'application, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable avec notre organisation syndicale. Nous nous interrogeons aussi sur le fait de ces bouleversements qui n'ont pas été débattus ni actés en CTP de la DEVE, alors qu'il concerne des modifications profondes dans le corps de la surveillance en matière de réduction du temps de travail. La Direction pourrait-elle revenir sur la délibération des 17 et 18 décembre 2001, ou encore sur le protocole d'accord-cadre du 15 juillet 2001 ? Voudrait-elle revenir aussi sur les débats et les accords sur le sujet avec notre organisation syndicale ?

Si cette note est appliquée sans modification, nous demanderions aux AAS de nous transmettre leurs plannings, pour faire le point sur cette récupération afin qu'elle s'opère légitimement dans les deux sens. Exemple : un agent en maladie trois jours, le lundi où il travaillait, le mardi où il était en point 0 et le mercredi où il travaillait. Cet agent devrait 2 x 1 H 39 pour le lundi et le mercredi. Mais cette agent ne bénéficie pas de son point 0 (le mardi) puisqu'il est écrasé par la maladie. Alors l'administration devrait lui être redevable de 2 x 1 H 39. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il avait été convenu en 2004/2005 cet accommodement, avec la Direction, pour que ce soit à partir de 8 H 15 cumulées en débit qu'un point 0 devait être rendu par l'agent. En outre, si l'application de la récupération des jours « non générés » s'assimile trop avec celle des JRTT, un problème d'égalité se poserait. Un agent aux 37 heures effectue 48 mn de temps en plus par jour pour générer des JRTT. Le service lui permet de pouvoir ajuster ces jours comme bon lui semble sur son planning, en accord avec sa hiérarchie, ou de les placer sur un compte épargne temps. Un agent aux 33 heures n'a pas les mêmes droits actuellement. Alors qu'il effectue sa semaine de 33 heures sur 4 jours, ce même agent ne choisit pas ou son point 0 est positionné et n'a pas le droit, au cas où il voudrait travailler sur son point 0 de le mettre sur un compte épargne temps.

Alors restez attentif et tous à vos calculettes.

Retraite en danger!!

Le programme des festivités, c'est : reculer l'âge l'égal de la retraite à 61, 62... 65 ans, qui dit mieux ???

Casser sans fin le code des pensions de la Fonction Publique et mettre fin aux régimes particuliers...

Les salariés doivent cotiser plus longtemps mais sont de plus en plus exclus du travail, tout particulièrement les jeunes, les femmes et les salariés de plus de 50 ans.

La conséquence des réformes depuis 1993, c'est la perte de notre pouvoir d'achat de 20% pour les retraités !!!

Aujourd'hui, les régimes de retraite ce sont 240 milliards d'euros par an. Que cette masse d'argent échappe aux marchés financiers et aux spéculateurs est insupportable pour le patronat !!!

Ce n'est pas le recul du gouvernement sur sa conception de la pénibilité très éloigné des conditions de travail des salariés, l'aménagement des carrières longues ou les départs anticipés qui répondent aux attentes des salariés...

C'est le retrait de ce projet qu'il faut obtenir !!!

Pour une véritable justice sociale d'autres choix financiers sont possibles...

*. Il faut revoir l'assiette des cotisations pour la retraite. Près de **10 milliards** de ressources supplémentaires pourraient alimenter le fond des retraites.*

. L'augmentation des cotisations patronales est une nécessité. Effectivement, il faut dégager de nouveaux moyens pour financer des pensions acceptables pour tous les retraités.

*. Il faut faire cesser la politique d'exonération de cotisations patronales. **10 milliards** pourraient ainsi être récupérés pour les retraites.*

*. La mise à contribution des revenus financiers des entreprises pourrait rapporter **20 milliards** d'euros par an.*

*. 5 millions de salariés sont, soit en inactivité, soit précarisés. Leurs emplois apporteraient **25 milliards** d'euros de cotisations par an pour financer les retraites.*

*. La lutte contre l'exil fiscal pourrait générer **15 milliards** d'euros par an.*

*. La mise en place d'une taxation sur les stock-options pourrait rapporter **3 milliards** d'euros par an à la Sécurité Sociale.*

Mais au lieu de cela le gouvernement veut faire porter l'effort financier (à 85%) par les salariés tout en allongeant la durée du travail !!!

Des méthodes inacceptables !!!

Alors qu'une majorité des français désapprouve le projet gouvernemental, la majorité présidentielle s'est arrangée pour bâcler le débat parlementaire sur ce dossier des retraites.

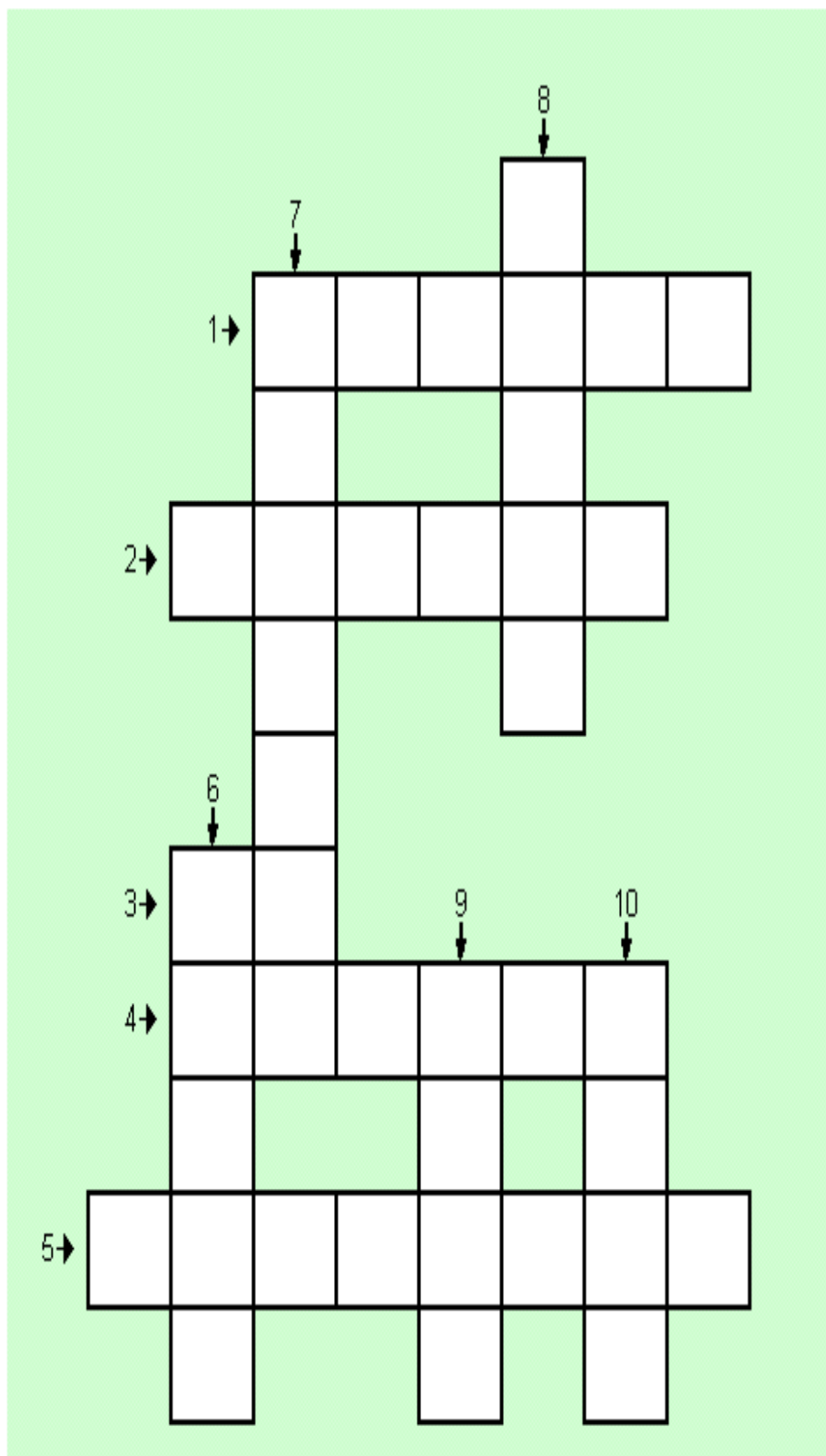
La CGT formule depuis de nombreux mois, des propositions concrètes, sur l'emploi, les salaires et la protection sociale, dont la retraite. La retraite à 60 ans, dès 37,5 années de cotisations, pour le public comme pour le privé, doivent être réinscrits dans la loi !!!

C'est le système qu'il faut changer !!!

Depuis 2009, la crise générée par le système capitaliste a entraîné 800 000 suppressions d'emploi en France. Le taux de chômage des jeunes est de 20%. Les plus de 50 ans sont poussés hors des entreprises car le patronat considère qu'ils ne sont plus productifs et qu'ils coûtent chers en fin de carrière. En 2008, les sociétés ont distribué 83 milliards d'euros de dividendes à leurs chers actionnaires, et ceci alors que les déficits du régime général étaient de 5,8 milliards d'euros !!!



Coin Détente...



Horizontalement

- 1- Lumière dans le ciel nocturne.
- 2- Sa femelle est une truie.
- 3- Pronom personnel.
- 4- C'est le vaincu qui le paye.
- 5- Vraiment très sale.

Verticalement

- 6- Un mètre cube de bûches.
- 7- Il a son maître en classe.
- 8- C'est lui qui hulule.
- 9- Vent du nord.
- 10- Celui de France est à étapes.

Humour...

Le QI adopte une nouvelle échelle :

Intelligence supérieure : 1 taire.
Intelligence moyenne : 1 déci-taire.
Intelligence inférieure : 1 centi-taire.
Intelligence nulle : 1 mili-taire...

Assister un criminel avant qu'il soit arrêté, c'est être son complice.
Assister un criminel après qu'il soit arrêté, c'est être son avocat...

Pourquoi les militaires ont-ils un chromosome de plus que les chevaux ?

Pour ne pas chier pendant la parade...
